



## ENVIRONNEMENT, VIGILANCE

### Vigilance : le retour des chenilles processionnaires

Publié le 25 mars 2022

Avec l'arrivée des beaux jours, le territoire recense chaque jour de nombreuses chenilles processionnaires. Elles ont pour caractéristiques de se déplacer en colonies et d'être particulièrement urticantes. Si vous croisez la route de ces chenilles, évitez-les... d'autant plus si êtes accompagnés d'un enfant ou d'un animal.

Pour lutter contre cette espèce nuisible, le service municipal des espaces verts intervient au niveau des jardins et autres zones communales.

### Des chenilles sur l'espace public ?

Cette année, les élagueurs municipaux ont déjà échenillé près de 100 nids de chenilles processionnaires sur les Costes-Rouges, les Quatre-Saisons et les Balquières. Si vous constatez d'autres nids sur les espaces verts et voies municipales, vous avez la possibilité de

- Signaler leur présence depuis le portail [O.Net Citoyen](#)
- Contacter par téléphone les services techniques municipaux au 05 65 77 25 10

### Des chenilles dans un jardin ou espace privé ?

La Mairie ne peut intervenir que sur les espaces municipaux.

Il appartient à chacun de procéder à l'échenillage des nids, pour limiter la propagation de ces chenilles amatrices d'aiguilles. Des moyens de lutte existent, liés au cycle de l'insecte, parmi eux : l'éco piège, le piège à phéromones, la lutte biologique... Pour utiliser ces techniques, il est nécessaire de s'équiper correctement à l'aide de gants et de combinaisons adaptées. Vous pouvez également privilégier la lutte alternative par l'installation de nichoirs à mésanges, prédateurs naturels des chenilles processionnaires. En effet, un couple de mésanges ingurgite plus 50 kg d'insectes par an !

Si vous résidez dans un espace HLM, il convient de contacter l'OPH.